

## Termes et conditions

Les termes et conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les ventes de produits et services de Nova Networks Inc. (NOVA).

### Conditions de vente

1. Prix : L'acheteur s'engage à payer à NOVA le montant de la facture conformément à celle-ci.
2. Retours : Sauf indication contraire sur la facture, les logiciels ne sont ni repris ni échangés une fois que l'emballage est brisé. NOVA peut accepter le retour de tous les autres produits dans les sept jours suivant la date de facturation. NOVA se réserve le droit d'appliquer des frais de restockage de 15 % pour les produits retournés dans les 30 jours suivant la date de facturation. La facture originale et l'emballage dans l'état d'origine sont requis pour tout retour. NOVA se réserve le droit de refuser tout retour ou échange après 30 jours à compter de la date de facturation.
3. Les prix facturés ou indiqués ne comprennent pas la TPS, la TVH, la taxe de vente provinciale, les droits de douane ou les prélèvements facturés ou imposés sur les marchandises par toute autorité fédérale, provinciale ou municipale, y compris les frais de recyclage de produits spécifiques. Les taxes fédérales, provinciales et municipales, le cas échéant, seront ajoutées au prix indiqué si l'acheteur ne fournit pas les documents d'exemption appropriés.

### Conditions de paiement

**Conditions :** Tous les produits restent la propriété de NOVA jusqu'à leur paiement intégral. Tous les prix indiqués et tous les paiements doivent être effectués en dollars canadiens, sauf indication contraire. Tous les paiements sont dus conformément aux conditions énoncées sur la facture. Si des livraisons partielles sont effectuées à des moments différents, les paiements seront effectués au prorata. L'acheteur accepte que si des paiements ne sont pas effectués à la date prévue, des intérêts sur ces paiements en retard seront payés par l'acheteur au taux de deux (2) pour cent par mois jusqu'à ce que le prix, y compris les frais de service, ait été entièrement payé, mais cela ne doit pas être interprété comme obligeant NOVA à accorder une prolongation de délai en termes de paiement.

En cas d'action en justice, de procédure ou de demande intentée par NOVA pour le recouvrement du prix d'achat ou des sommes dues à NOVA par l'acheteur ou en raison de la violation de toute autre condition contenue dans les présentes par l'acheteur, l'acheteur devra payer à NOVA tous les frais encourus, y compris les honoraires d'avocat à cet égard sur la base d'une relation client-avocat.

### Dispositions générales

- I. **Limitation :** Nonobstant toute autre disposition des présentes ou toute disposition légale applicable, NOVA ne sera pas responsable envers l'acheteur ou tout utilisateur final des dommages spéciaux ou indirects pour perte d'utilisation découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, y compris, sans s'y limiter, la perte de temps d'ordinateur, la perte de profit, la perte de revenu, l'incapacité à réaliser les économies prévues ou d'autres pertes commerciales ou économiques de toute nature et en aucun cas la responsabilité de NOVA ne dépassera le prix unitaire du produit défectueux ou du produit faisant l'objet d'une livraison tardive.
- II. **Garantie :** NOVA accordera à l'acheteur la même protection de garantie que celle offerte par le fabricant. Cette garantie remplace toute autre garantie ou condition expresse, implicite ou légale, et NOVA rejette expressément toute garantie ou qualité marchande d'adéquation à un usage particulier. Cette garantie exclut toute certification ou autre pour les performances de

l'équipement, l'utilisation ou la conception en ce qui concerne les performances de l'équipement. L'utilisation ou la conception en ce qui concerne toute norme, réglementation ou similaire et dans la mesure où elle est approuvée indépendamment par écrit par un responsable de Nova et ne s'étend qu'à l'acheteur ou à un client achetant auprès de l'acheteur). Nova ne garantit pas spécifiquement que le produit vendu par Nova répondra à toutes les exigences de l'acheteur et/ou de l'utilisateur final ou fonctionnera dans toutes les combinaisons qui peuvent être sélectionnées pour être utilisées par l'acheteur et/ou l'utilisateur final ou que l'utilisation des produits vendus par Nova sera exempte d'erreurs ou de défauts.

Sauf indication contraire, pour les produits retournés dans les 30 jours suivant la date de facturation, NOVA assurera directement le service de la garantie. Pour les produits retournés après cette date, NOVA aidera l'acheteur à traiter avec le fabricant. Il est entendu que NOVA ne sera pas responsable des frais de garantie, y compris les frais d'expédition et de remplacement des composants défectueux, pour les marchandises retournées plus de 30 jours après la date de facturation.

- III. **Force Majeure** : NOVA n'est pas responsable des pertes, dommages ou retards dus à des causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les actes de l'acheteur, les incendies, les lock-out ou autres interruptions de travail, les inondations, les épidémies, les restrictions civiles ou militaires, les embargos, les pénuries de véhicules, les épaves, les retards de transport ou l'incapacité d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire. Dans le cas d'un tel retard, la livraison est prolongée d'une période égale au temps perdu en raison du retard.
- IV. **Divisibilité** : L'invalidité d'une disposition du présent accord n'affecte pas la validité des autres dispositions du présent accord et toute disposition invalide est dissociée du présent accord.
- V. **NON-RESPONSABILITÉ** : Le fait que NOVA n'exerce pas un droit qui lui revient en vertu d'un contrat de vente conclu avec l'acheteur ne constitue pas une renonciation à ce droit et n'empêche pas l'exercice de tout autre droit et privilège par NOVA.
- VI. **Intégralité de l'accord** : Il n'y a pas d'autres termes ou conditions applicables à l'achat et à la vente de produits NOVA que ceux contenus dans la politique de vente.
- VII. **Lois applicables** : Tous les contrats de vente de produits NOVA sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence des tribunaux de l'Ontario.
- VIII. **Notification** : Toute notification requise ou envisagée dans le cadre des présentes doit être faite par écrit et remise en mains propres ou envoyée par télécopie ou autre moyen de télécommunication ou par courrier affranchi.